

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 mars 2024 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°14

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une portion de trottoir dans le but d'une cession au profit des copropriétés rue du Docteur Valette

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant, afin de fluidifier la circulation et faciliter la lisibilité d'un carrefour accidentogène, que la Ville de Tulle a souhaité mettre en place un aménagement test sous la forme d'un rond-point à l'intersection des rues du Docteur Valette et Docteur Ramon,
- Considérant que les copropriétaires des immeubles situés 32 – 34 – 36 rue du Docteur Valette (parcelles BN 64 et BN 65) ont été associés à ce projet,
- Considérant qu'il convient, le projet ayant mis en relief le fait que les places de stationnement matérialisées devant leurs immeubles étaient implantées à la fois sur leur domaine privé mais également sur le domaine public, de rectifier cette irrégularité,
- Considérant que l'accès à leurs places de stationnement se fait actuellement directement par la voie de circulation et que, dans le cas d'un rond-point, il est parfaitement interdit d'y réaliser des manœuvres,

- Considérant qu'il a proposé aux copropriétaires un aménagement leur permettant un accès privé, séparé de la voie de circulation et du rond-point ainsi que le maintien du nombre de places de stationnement actuel malgré une organisation différente,
- Considérant, afin de régulariser la situation et dans le but de céder aux copropriétaires non seulement la partie de trottoir actuelle utilisée par leurs véhicules mais également une bande de voie longeant les parcelles cadastrées BN 65, BN 64, BN 108 et BN 109, qu'il convient de lancer une enquête publique pour le déclassement du domaine public de ces espaces,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- Autorise** Monsieur le Maire à lancer une procédure d'enquête publique communale en vue de déclasser du domaine public une partie de trottoir et une bande de voies situées devant les parcelles BN 65 et BN 64 et la bande longeant les parcelles BN 108 et BN 109.
- 2- Précise** qu'après avis du commissaire enquêteur sur le déclassement du domaine public et selon l'estimation de la valeur vénale des Domaines, il conviendra de procéder à la cession de lesdites parcelles.
- 3- Précise** que les frais d'enquête publique et de géomètre seront à la charge de la commune.
- 4- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.
- 5-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

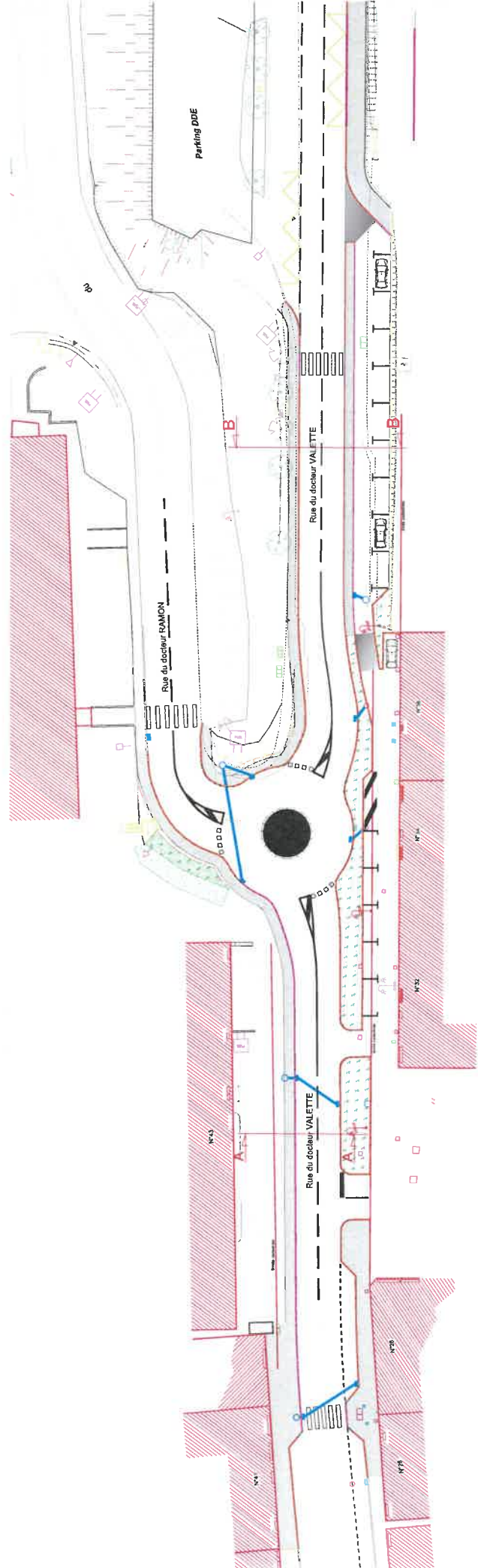
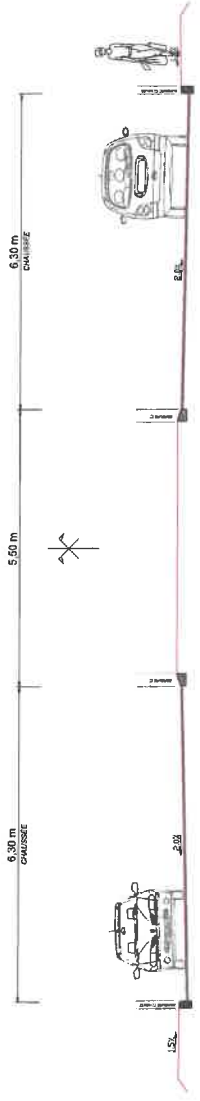
Clément VERGNE



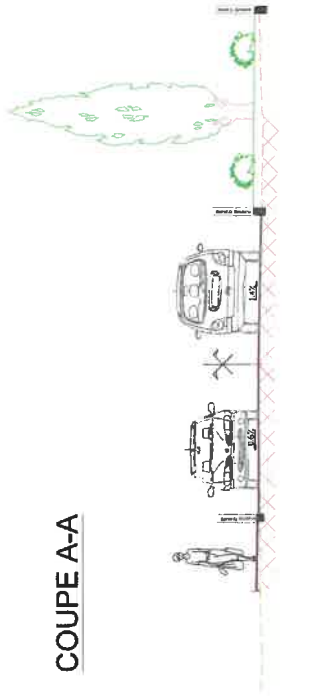
Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024
Date et ref de l'accusé de réception 11 MARS 2024

D14 - 07032024

COUPE GIRATOIRE



COUPE A-A



COUPE B-B

